



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/578
26 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 99 de l'ordre du jour

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS,
QUESTIONS RELATIVES AUX RÉFUGIÉS, AUX RAPATRIÉS ET AUX PERSONNES
DÉPLACÉES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

Assistance aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées
en Afrique

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 48/118 du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a lancé un appel aux États Membres, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils apportent une assistance matérielle, financière et technique adéquate dans le cadre des programmes de secours et de réinsertion entrepris en faveur des nombreux réfugiés, rapatriés volontaires et personnes déplacées et des victimes de catastrophes naturelles, ainsi que des pays touchés; prié tous les gouvernements et toutes les organisations intergouvernementales et non gouvernementales d'accorder une attention particulière à la nécessité de subvenir aux besoins spéciaux des femmes et des enfants réfugiés; demandé au Secrétaire général, au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au Département des affaires humanitaires du Secrétariat et aux organismes à vocation humanitaire des Nations Unies de poursuivre leurs efforts pour mobiliser l'aide humanitaire dans le cadre des opérations de secours, de rapatriement, de réinsertion et de réinstallation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, y compris ceux qui vivent dans les zones urbaines; prié le Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour mobiliser une aide financière et matérielle qui permette d'assurer l'exécution intégrale des projets en cours dans les zones rurales et urbaines où se trouvent des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées; et prié le Haut Commissaire de poursuivre ses efforts auprès des organismes compétents des Nations Unies, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et des organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales afin de renforcer et d'accroître les services essentiels destinés aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées.

2. L'Assemblée générale a prié également le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-neuvième session un rapport complet et récapitulatif sur l'application de cette résolution.

II. ACTIVITÉS DU HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS

3. Les problèmes concernant les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique ne se sont guère améliorés depuis l'adoption de la résolution 48/118 de l'Assemblée générale.

4. L'Afrique compte actuellement plus de 7,2 millions de réfugiés – soit le tiers du nombre total de réfugiés dans le monde –, dont 5,3 millions bénéficient de l'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). En outre, on estime à 20 millions le nombre d'Africains considérés comme des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

5. Les conflits internes, les violations des droits de l'homme, la désagrégation de l'ordre public, associés aux effets négatifs de la pauvreté, de la sécheresse et de la famine, continuent de susciter des difficultés et des souffrances d'une ampleur sans précédent dans de nombreuses parties du continent. Ces mêmes facteurs continuent de provoquer et d'accélérer l'afflux de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de certains pays et empêchent de les toucher et de leur assurer protection et assistance. Ils entravent également l'aide aux rapatriés.

6. La poursuite des conflits ethniques, les violations des droits de l'homme, la détérioration de la situation économique et sociale, l'irresponsabilité dans la conduite des affaires publiques et le fait qu'on ne se sente pas obligé de rendre des comptes en la matière ont continué de provoquer de nouveaux courants de réfugiés dans un certain nombre de pays et ont nécessité le lancement de programmes d'aide d'urgence et l'adoption d'autres mesures d'ordre humanitaire ou politique appropriées afin de trouver des solutions durables aux problèmes concernant les réfugiés et d'éviter de nouveaux courants grâce à des mécanismes d'alerte rapide ainsi qu'à l'intervention opportune des organismes des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales pertinents.

7. S'il est vrai que les courants de réfugiés posent des problèmes de sécurité intolérables, imposent un lourd fardeau sur les plans social et économique et entraînent de graves problèmes écologiques du fait de la présence massive de réfugiés dans les pays qui ont généreusement continué de les accueillir, il va sans dire que certaines politiques ou pratiques nationales ayant une incidence négative sur la sécurité, la protection et le bien-être des réfugiés ont sans aucun doute aggravé les situations à l'origine des courants de réfugiés et des déplacements de population dans certains pays africains.

8. Le regain de tension et la reprise des hostilités dans certains pays tels que l'Angola, le Libéria, le Rwanda et la Somalie ont réduit et continué de compromettre les perspectives d'une solution durable. Le HCR et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que des organisations non gouvernementales, en collaboration avec les autorités compétentes des pays d'asile ou de

rapatriement, continuent de planifier des programmes de rapatriement et de réinsertion dans les pays où les conditions s'y prêtent. On peut notamment citer le rapatriement de plus d'un million de réfugiés mozambicains dans le cadre d'une opération qu'on peut jusqu'à présent qualifier d'exemplaire.

A. Afrique de l'Ouest

9. Les tentatives en vue de trouver une solution pacifique durable aux problèmes du Libéria grâce à l'application de l'Accord de Cotonou ont pratiquement échoué. Bien que le Gouvernement national de transition ait été installé le 7 mars 1994, il n'a pas pu étendre son autorité et son contrôle au-delà de Monrovia. Le processus de désarmement est interrompu malgré le déploiement du Groupe de surveillance du cessez-le-feu de la CEDEAO (ECOMOG) et des forces de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL). Un nouvel accord de paix a été signé à Akosombo (Ghana) le 12 septembre 1994 entre les principales factions en guerre, qui sont convenues de proroger le mandat de la coalition gouvernementale actuelle jusqu'au 10 octobre 1995, nouvelle date fixée pour la tenue des élections. Toutefois, au moment de l'établissement du présent rapport, des combats acharnés se poursuivaient encore dans diverses parties du pays et il n'y avait aucun signe d'amélioration de la situation en matière de sécurité.

10. Les troubles politiques et l'aggravation de la situation en matière de sécurité au Libéria ont entraîné d'autres mouvements de population vers Monrovia ainsi que la fuite de Libériens vers les pays voisins. Au début de septembre 1994, la Guinée et la Côte d'Ivoire ont enregistré à nouveau des arrivées massives de quelque 50 000 réfugiés en provenance du Libéria.

11. Malgré les efforts déployés par divers organismes de secours, l'aide fournie aux personnes déplacées à l'intérieur du Libéria ainsi qu'aux réfugiés et rapatriés de ce pays a été limitée en raison des problèmes de sécurité, en particulier depuis août 1994, date à laquelle le niveau des hostilités avait considérablement augmenté. Toutes les opérations de secours de la région du Lofa ont été suspendues depuis la fin de 1993 et Gbarnga a également été inaccessible à partir de Monrovia depuis juillet 1994. Les organismes des Nations Unies se contentent actuellement d'apporter leur assistance à la population vivant dans les zones accessibles à Monrovia et autour de la ville.

12. La situation en matière de sécurité dans le sud-est de la Sierra Leone s'est aggravée depuis janvier 1994. La poursuite des combats a entraîné d'autres mouvements de population ainsi que le retour de quelque 40 000 rapatriés dans la région. L'aide à la population touchée a également été limitée parce que la région était inaccessible.

13. Cette évolution de la situation empêche d'organiser des opérations de rapatriement à grande échelle au Libéria ou en Sierra Leone sous les auspices du HCR. Le Haut Commissariat continuera d'apporter son assistance aux réfugiés dans les pays d'asile de la région et d'aider autant que possible les rapatriements spontanés. Au cours des trois premiers trimestres de 1994, le HCR a aidé 161 Sierra-Léoniens et plus de 5 500 Libériens à retourner dans leur pays.

14. À la fin de janvier 1994, les conflits ethniques dans le nord du Ghana ont dégénéré en violents affrontements tribaux qui ont entraîné le déplacement de près de 150 000 personnes. Le HCR apporte une assistance d'urgence aux populations touchées, aidant à satisfaire leurs besoins immédiats et à les réinstaller lorsqu'elles retournent dans leurs communautés.

15. Un accord quadripartite a été signé à la suite de plusieurs réunions consultatives tenues entre les Gouvernements malien et algérien, le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le HCR en 1993 et 1994. Deux accords tripartites séparés ont également été signés avec les Gouvernements du Burkina Faso et de la Mauritanie. Ces accords ont créé les conditions nécessaires à la participation du HCR au programme malien de rapatriement et de réinsertion, y compris l'application d'un plan bilatéral (algéro-malien) pour une opération de rapatriement pilote. Le HCR a créé un bureau au Mali et l'a renforcé pour surveiller l'exécution de ce programme. Toutefois, depuis mai 1994, la situation dans le nord du Mali a été explosive et, en raison d'une recrudescence des attaques de bandits, 12 000 Maliens se sont enfuis au Burkina Faso.

16. Le faible taux d'exécution du Pacte national et l'insécurité croissante dans le nord du Mali ont ruiné les perspectives d'exécution en 1994 d'un programme de rapatriement organisé.

17. Au début de janvier 1994, 8 000 Ghanéens se sont enfuis au Togo en raison de la violence entre groupes ethniques du nord du Ghana. Un programme d'assistance d'urgence a été créé pour aider les populations concernées.

18. Grâce à l'amélioration de la situation au Togo et à la formation d'un nouveau gouvernement en juin 1994, le nombre total de réfugiés togolais a baissé, passant de 150 000 à 60 000 au Bénin et de 150 000 à 100 000 au Ghana. Cette réduction est due à des rapatriements spontanés.

B. Afrique centrale

19. La signature à Bangui (République centrafricaine), le 10 août 1994, d'un accord de paix entre le Gouvernement tchadien et le Comité de sursaut national pour la paix et la démocratie est un pas encourageant susceptible de créer les conditions favorables au rapatriement librement consenti. Elle contribuera également à améliorer l'aide humanitaire aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées à l'intérieur du Tchad.

20. Le HCR recherche des solutions durables aux problèmes des réfugiés soudanais par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), d'Africare et du Secours catholique pour le développement.

C. Corne de l'Afrique

21. Face à l'ampleur démesurée des besoins humanitaires dans l'ensemble de la corne de l'Afrique, le HCR continue d'adopter des méthodes d'assistance novatrices et souples en faveur des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

22. En septembre 1994, l'Éthiopie comptait, selon les estimations, 271 000 réfugiés, soit 180 000 Somalis dans l'est, 50 000 Soudanais dans l'ouest, 10 000 Djiboutiens dans le nord-est et, dans le sud, 25 000 Somalis et 6 000 Kényens. Le rapatriement vers le nord-ouest de la Somalie de quelque 180 000 Somalis vivant dans des camps de réfugiés dans l'est de l'Éthiopie constitue une priorité et un véritable sujet de préoccupation. Selon les estimations, 400 000 réfugiés y sont déjà retournés de leur propre initiative depuis 1991. Ce processus de rapatriement a récemment connu une nouvelle impulsion avec l'exécution d'un programme impliquant le renouvellement des cartes de rationnement dans tous les camps de réfugiés somalis, qui permet d'enregistrer les candidats au rapatriement librement consenti et règle les aspects logistiques de mouvements de retour organisé devant commencer aussitôt que possible. Quelque 10 000 habitants de camps de réfugiés devraient retourner au nord-ouest de la Somalie d'ici à la fin de 1994. Entre-temps, le rapatriement de réfugiés éthiopiens du Soudan vers le Tigré et les provinces avoisinantes, qui a commencé à la fin de 1993, s'est poursuivi en 1994 à des rythmes divers, aussi bien par la route que par pont aérien, le nombre total de rapatriés à ce jour s'élevant à 25 000 personnes. L'amélioration de l'état des routes après les pluies d'octobre/novembre 1994 facilitera le transport d'un plus grand nombre de rapatriés par la route à partir du Soudan. Un autre groupe de 25 000 réfugiés éthiopiens devrait retourner avant la fin de l'opération au début de 1995.

23. Les opérations du HCR en Somalie continuent d'être axées sur l'exécution d'un programme de rapatriement dans le nord-ouest de la Somalie et sur l'opération de passage de la frontière à partir du Kenya vers les régions du sud de la Somalie (Geddo, centre et sud du Juba). Les activités de programme en cours concernent notamment le relèvement des services et infrastructures communautaires, l'objectif étant de renforcer la capacité d'absorption des zones de réinsertion des rapatriés qui ont, en grande partie, subi des dégâts considérables pendant les troubles civils, en particulier dans le nord-ouest de la Somalie. Dans ce cadre, des projets de relèvement à impact rapide ont été exécutés et continuent de l'être dans des domaines tels que l'eau, la santé, l'assainissement, l'éducation, l'agriculture/élevage et le logement, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales et en coopération étroite avec les autorités locales. Malgré cette évolution positive de la situation en matière de recherche de solutions durables, les problèmes de sécurité se sont de nouveau imposés au premier rang des préoccupations dans les zones d'opérations du HCR. Ces derniers temps, en Somalie, on signale de plus en plus fréquemment une insécurité croissante en raison d'actes de banditisme, de pillage et de détournement des ressources d'aide humanitaire se soldant par des pertes humaines et matérielles pour les organismes de secours. La réduction des forces des Nations Unies et l'incertitude générale en ce qui concerne l'avenir de l'Opération des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II) semblent contribuer au regain d'insécurité dans le sud de la Somalie, qui risque d'avoir de graves incidences sur la poursuite des interventions humanitaires dans ce pays.

24. Suite à l'évolution positive de la situation enregistrée récemment dans d'autres parties de la corne de l'Afrique, meilleures sont les perspectives de parvenir à une solution durable, ce qui donne de l'impulsion aux mouvements de rapatriement. Des plans pratiques sont actuellement arrêtés pour commencer le

rapatriement de réfugiés érythréens du Soudan vers l'Érythrée, en commençant initialement par 25 000 réfugiés, l'objectif étant d'organiser le rapatriement de 400 000 personnes environ. Selon les estimations, quelque 100 000 réfugiés sont retournés en Érythrée de leur propre initiative. Le rapatriement des réfugiés éthiopiens au Soudan reprendra par la route dès que les pluies d'octobre/novembre s'arrêteront. Quelque 25 000 réfugiés devraient être rentrés en Éthiopie au début de 1995, en plus de quelque 25 000 réfugiés qui y ont déjà été rapatriés. De même, dans un avenir proche, les premiers groupes d'environ 10 000 réfugiés éthiopiens installés dans des camps à Djibouti commenceront leur voyage de retour, mettant un terme à une longue période d'attente qui a commencé en décembre 1993.

25. Entre-temps, des mesures préparatoires sont prises dans les camps de réfugiés à Djibouti en vue de promouvoir le rapatriement librement consenti de Somalis vers le nord-ouest de la Somalie. Près de 20 000 Somalis sont actuellement dans les camps de réfugiés à Djibouti. Parallèlement au processus de rapatriement, on procède actuellement au transfert vers des camps de réfugiés et personnes déplacées qui se trouvaient dans la ville de Djibouti dont la présence continue dans la ville a grevé les infrastructures et services sociaux et économiques, au point que les autorités ne peuvent plus faire face à la situation. Quelque 15 000 réfugiés somalis se sont déjà inscrits pour le programme de rapatriement librement consenti. Leur départ accélérera le rythme de transfert vers les camps et leur rapatriement ultérieur.

D. Afrique australe

26. Le mouvement massif de rapatriement librement consenti de réfugiés mozambicains en provenance du Malawi se poursuit avec succès. Le nombre de réfugiés bénéficiant d'une assistance, qui s'élevait à 1 058 500 au début de 1993, n'était plus que de 200 000 en septembre 1994. À la suite du départ des réfugiés et à la demande du Gouvernement, des fonds ont été fournis en vue de démolir les latrines et les maisons libérées par les réfugiés. Les paysans locaux utilisent les terres récupérées à des fins agricoles. Des barrages sont également en construction afin d'éviter l'érosion des sols.

27. Le programme de soins et d'entretien que le HCR continue d'exécuter en faveur des réfugiés mozambicains comprend un certain nombre de projets au Malawi afin de réduire l'impact écologique de la présence des réfugiés. Il s'agit notamment de projets de reboisement, de conservation de l'énergie et de fourniture de combustible. La plupart de ces activités devraient se poursuivre en 1995.

28. Malgré l'importance de ces mesures, la pression excessive exercée par le nombre extrêmement élevé des réfugiés est largement supérieure aux efforts déployés en vue de réduire les effets de cette présence. La dégradation de l'environnement, qui exige des efforts immédiats et soutenus de restauration, pose des problèmes qui doivent encore être résolus pendant la phase succédant au rapatriement, au moment où la présence et les apports du HCR auront été réduits. Le Gouvernement du Malawi est sur le point de lancer un appel aux donateurs internationaux pour la remise en état des zones où se trouvaient des réfugiés mozambicains. Le HCR poursuivra ses efforts en vue de sensibiliser un large éventail de donateurs et de coordonner leur apport à ce programme.

29. L'opération de rapatriement organisée par le HCR pour les réfugiés et exilés sud-africains a été menée à bonne fin le 31 décembre 1993.

30. En 1993, les crédits et dépenses consacrés par le HCR à l'aide à l'Afrique se sont élevés à 325,1 millions de dollars, dont 188,5 millions de dollars ont été prélevés sur les fonds des programmes généraux et 136,6 millions de dollars sur les fonds des programmes spéciaux. L'objectif initialement approuvé par le Comité exécutif, à sa quarante-quatrième session, était de prélever sur les fonds des programmes généraux 164,3 millions de dollars. Les ressources nécessaires au titre de programmes spéciaux en 1994 étaient estimées à 222,3 millions de dollars en milieu d'année.

31. Au cours de la période considérée, le Département des affaires humanitaires du Secrétariat, au nom des organismes des Nations Unies, a lancé des appels à l'aide d'urgence en faveur des populations touchées par les crises en Angola, au Burundi, au Kenya, au Libéria, au Rwanda, au Soudan et au Zaïre. Les programmes humanitaires décrits dans ces appels sont essentiellement destinés aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés, rapatriés et autres groupes de population vulnérables. Sur un total de 1,4 milliard de dollars recherchés pour l'aide d'urgence à l'Afrique, les organismes qui ont lancé l'appel ont mobilisé à ce jour 866,2 millions de dollars.

32. Reconnaissant que les réfugiés ont un effet sur l'environnement mais aussi qu'un environnement hostile a un impact sur la vie quotidienne des réfugiés, le HCR a accentué son action pour résoudre les problèmes environnementaux, de la façon suivante :

a) En adoptant une démarche écologiquement plus sensible dans l'organisation et la gestion des camps de réfugiés. Par exemple, de plus en plus, on fournit à ceux-ci du combustible et des réchauds à bon rendement énergétique et, dans de nombreux cas, on installe de meilleurs systèmes de drainage et de collecte des eaux usées;

b) En entreprenant des études sur le logement, l'eau et l'assainissement afin de réduire au minimum l'impact sur le milieu physique et améliorer la situation dans les camps et centres de réfugiés d'une façon écologiquement rationnelle;

c) En reconnaissant que les réfugiés eux-mêmes sont collectivement un important facteur de changement. Grâce aux programmes de formation à la planification axée sur la population, et grâce à une plus grande participation des réfugiés au développement et à l'application des programmes du HCR, celui-ci encourage la sensibilisation à la préservation de l'environnement;

d) En fournissant des fonds pour les projets de reboisement exécutés par les administrations publiques et les ONG, par exemple en Guinée, au Malawi, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et au Soudan.

III. ACTIVITÉS DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

33. La stratégie du Programme alimentaire mondial (PAM) est d'aider les réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, dans le pays d'asile

ou d'origine en s'efforçant de répondre à leurs besoins alimentaires de base lorsque ceux-ci ne peuvent être satisfaits autrement. S'il se peut, on encourage les réfugiés et personnes déplacées à devenir autonomes en les aidant à entreprendre des activités de production alimentaire et d'autres activités rémunératrices dans le pays d'asile ou d'origine.

34. Dans ses efforts en vue de trouver des solutions durables au problème des réfugiés, le PAM encourage l'installation et l'intégration des réfugiés à titre permanent dans le pays hôte ou leurs rapatriement et réinsertion dans leur pays d'origine. Les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays bénéficient également d'une assistance alimentaire dans le cadre de l'aide à la réinstallation. Dans ses programmes d'assistance au relèvement et à la reconstruction dans les pays touchés par les catastrophes, le PAM accorde de plus en plus la priorité aux rapatriés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, tant dans le cadre des programmes d'urgence que des activités de développement. Ce type d'assistance accorde une attention particulière à la continuité entre les activités de secours et la phase de relèvement et de développement.

35. La stratégie susmentionnée est appliquée dans le cadre de l'étroit partenariat existant entre le PAM et le HCR et qui s'est traduit, depuis le 1er janvier 1992, par l'application efficace de dispositions communes en vue d'aider les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Au titre des dispositions actuelles, le PAM a continué de se charger de la mobilisation des ressources nécessaires pour satisfaire l'ensemble des besoins alimentaires de base et couvrir les dépenses connexes de transport intérieur et extérieur, de stockage et de manutention dès lors que, dans une situation d'aide aux réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, le nombre de bénéficiaires, selon l'évaluation commune, dépasse 5 000 personnes. Le PAM s'occupe également du transport intérieur et de la livraison des chargements de produits alimentaires à des points éloignés à l'intérieur du pays bénéficiaire concerné, où il assume aussi progressivement la responsabilité de la gestion des entrepôts.

36. De nouveaux engagements du PAM, supérieurs à 784 000 tonnes de produits alimentaires, ainsi que les dépenses de transport maritime et intérieur, ont été confirmés pendant la première moitié de 1994 pour des opérations en faveur des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Afrique. Ces opérations, destinées à quelque 7,8 millions de personnes dans 16 pays, ont entraîné pour le PAM des dépenses d'un montant supérieur à 352 millions de dollars. Dans le cadre des opérations d'alimentation des réfugiés qu'il mène actuellement, le PAM apporte son assistance à plus de 7 millions de réfugiés, y consacrant plus de 780 000 tonnes, évaluées à 366 millions de dollars, y compris les dépenses de transport connexes. Le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui reçoivent actuellement une assistance alimentaire du PAM est supérieur à 10 millions, essentiellement en Angola, au Mozambique, au Libéria, au Rwanda, en Sierra Leone, en Somalie et au Soudan. Les engagements du PAM pour ces opérations s'élèvent au total à plus de 770 000 tonnes de produits alimentaires à un coût total de quelque 385 millions de dollars, y compris le transport. Selon les projections, les besoins en ce qui concerne les opérations d'urgence en faveur des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en

Afrique devraient s'élever en 1995 à plus de 2,2 millions de tonnes qui seront distribuées à quelque 14,3 millions de personnes dans 28 pays.

37. Les principales opérations en faveur des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique auxquelles participe le PAM sont évoquées ci-après :

a) Dans la région du Libéria, le PAM aide plus de 2 millions de victimes de la guerre civile, qui dure depuis trois ans; 750 000 d'entre elles sont réfugiées en Guinée, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone, le reste étant des personnes déplacées à l'intérieur du Libéria et de la Sierra Leone. Cette opération porte sur un engagement de produits alimentaires d'environ 200 000 tonnes par an;

b) En 1993, près d'un million de réfugiés mozambicains au Malawi, en République-Unie de Tanzanie, au Swaziland, en Zambie et au Zimbabwe ont bénéficié de l'aide alimentaire du PAM. L'accord général de paix signé en octobre 1992 a encouragé de nombreux réfugiés et personnes déplacées mozambicains à retourner chez eux. En août 1994, plus de 1,3 million de personnes étaient retournées dans leur pays, dont 100 000 en 1992 et 600 000 en 1993. Une aide alimentaire était fournie aux rapatriés pendant la réinsertion, la préparation des terres pour les cultures et pendant les semailles. Cette assistance était également fournie en appui aux travaux de relèvement et de reconstruction des routes, des postes sanitaires et d'autres infrastructures de services communautaires. L'engagement total du PAM en faveur des réfugiés et des rapatriés au cours de la période de 18 mois s'achevant en juin 1995 est supérieur à 370 000 tonnes de denrées alimentaires;

c) Le PAM apporte son assistance à quelque 930 000 réfugiés en Éthiopie, au Soudan, à Djibouti et au Kenya et a fourni en 1993 plus de 250 000 tonnes de produits alimentaires à un coût supérieur à 116 millions de dollars. L'amélioration des perspectives de paix et de stabilité dans la région a déjà entraîné une réduction du nombre des réfugiés somalis en Éthiopie et, dans une moindre mesure, au Kenya. Des plans sont en cours d'élaboration pour aider au rapatriement librement consenti d'une grande partie des réfugiés éthiopiens et érythréens se trouvant au Soudan (300 000) et des réfugiés somalis au Kenya (200 000) et à Djibouti (20 000);

d) En novembre 1993, le PAM a lancé un vaste programme d'aide aux victimes du conflit ethnique au Burundi. À la suite de la tentative de renversement du Gouvernement burundais à la fin octobre 1993, le PAM a prévu quelque 209 000 tonnes de produits alimentaires pour les personnes déplacées à l'intérieur du Burundi et pour les réfugiés burundais en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et au Zaïre. Le coût de ces produits et les dépenses de transport s'élèvent à 109 millions de dollars pour une opération concernant plus d'un million de personnes au Burundi et dans les pays voisins;

e) À la suite de la guerre civile au Rwanda en février 1993, le PAM a commencé à aider les personnes déplacées. L'opération, dont le nombre de bénéficiaires a atteint 900 000 personnes, a fait l'objet d'un engagement de 125 000 tonnes à un coût total de 71 millions de dollars. Cette assistance, qui a pris fin en mars 1994, a été reprise quelques mois plus tard au titre d'une nouvelle opération au lendemain des troubles civils d'une ampleur sans précédent

dans lesquels le Rwanda fut plongé après le décès en avril 1994 des présidents du Rwanda et du Burundi dans un accident d'avion. Pour faire face à la situation, le PAM a approuvé jusqu'à présent de nouveaux engagements de 150 000 tonnes de produits alimentaires d'une valeur de plus de 100 millions de dollars. Les ressources alimentaires permettant de mener ces activités proviennent également d'engagements antérieurs au titre de l'opération régionale précédente au Burundi. L'assistance alimentaire est essentiellement destinée à plus de 700 000 personnes déplacées à l'intérieur du Rwanda, 500 000 réfugiés en République-Unie de Tanzanie et 1,7 million de réfugiés au Zaïre.

38. Le PAM apporte également son assistance par le biais de la fourniture et de la livraison de produits alimentaires à d'autres groupes de réfugiés moins nombreux au Bénin, au Burkina Faso, au Burundi, au Congo, au Ghana, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, en Ouganda, en République centrafricaine, au Rwanda, au Togo, au Zaïre et en Zambie.
